Ressources budgétaires pour l'année 1999 - Modificatif à la délibération du 14 décembre 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter les précisions ou modifications suivantes à la délibération du 14 décembre 1998 relative à la fixation de divers tarifs, taxes et droits :

a) Ordures ménagères (redevance générale) :

Les conteneurs de 120 litres étant progressivement remplacés par des bacs de 140 litres, il est proposé de retenir un tarif unique pour ces deux types de conteneurs, correspondant au tarif retenu pour les conteneurs de 120 litres :

Conteneurs de 120 et 140 litres :

. Collecte bi-hebdomadaire 1 728 F

. Collecte tri-hebdomadaire 2 593 F

b) Bibliothèques (Droits d'abonnement tous supports) :

Il convient de préciser que l'abonnement de 18 mois au titre de l'incitation à la lecture et l'abonnement de 3 mois ne concernent que les Bisontins.

Ces dispositions seraient applicables au 1er janvier 1999.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions sus-énoncées.

Récépissé préfectoral du 27 janvier 1999.